

Les intempéries bousculent les festivités



Une mini-tornade sans conséquence a été observée au large de Sainte-Maxime hier matin. (Photo D.R.)

Les intempéries d'hier bien que persistantes n'ont pas eu de conséquences importantes dans le département. Placés en vigilance crues « Jaune », le Gapeau, l'Argens Aval et la Narturby ont gardé un niveau correct.

En revanche, des phénomènes spectaculaires ont pu être observés, comme au large de la pointe

des Sardinaux, à Sainte-Maxime où une mini-tornade a été aperçue par les responsables de la plage des Elephants.

L'épisode pluvieux n'a toutefois pas épargné plusieurs compétitions sportives et autres réjouissances populaires à travers le Var. Citons les festivités de la Saint-Hermentaire annulées hier après-midi sur Draguignan. Même

topo à Sainte-Maxime pour les Journées récréatives à destination des enfants et l'inauguration du front de mer réaménagé. Ironie du sort, cette même inauguration avait déjà été annulée et reportée fin avril dernier pour les mêmes motifs. Aujourd'hui, l'accalmie devrait permettre de reprendre des activités « normales ».

Saint-Cyr : un jeune circule en scooter avec deux couteaux de boucher

Alors qu'ils circulaient sans casque sur un scooter, dans le quartier des Lecques, deux jeunes ont été contrôlés hier matin par une patrouille de gendarmerie de Saint-Cyr. Surprise : le pilote du deux-roues avait sur lui deux couteaux de cuisine longs de 35 centimètres.

Selon les gendarmes, ce jeune homme de 18 ans, qui réside à Saint-Cyr, avait glissé les deux longues lames – type couteaux de boucher – directement dans la ceinture de son pantalon, sans étui. Il a de suite été placé en garde à vue pour port d'arme prohibé de 6^e catégorie et conduite sous l'empire d'un état alcoolique. En effet, le contrôle d'alcoolémie a révélé un taux de 0,76 milligramme d'alcool par

litre de sang. Durant son audition, le jeune homme a expliqué que, lors de la fête votive qui a animé la commune la semaine passée, il avait eu maille à partir avec des jeunes de La Ciotat. Du coup, en sortant ce vendredi soir, il s'était muni de deux couteaux « pour se défendre en cas d'agression ».

Si les gendarmes soulignent « l'inconscience » de ce garçon, muni de deux lames alors qu'il avait consommé l'alcool, ils précisent que l'intéressé sera convoqué prochainement devant le tribunal pour répondre des deux délits (port d'arme prohibé et conduite sous l'empire de l'alcool). Sans compter le procès-verbal pour non-port du casque.

M. G.

En bref

Saint-Maximin : un feu dans une maison

Réveil brûlant pour une famille de Saint-Maximin. A 6 heures, hier, un feu s'est déclaré dans leur habitation, rue Mirabeau en centre-ville. Un problème électrique serait à l'origine de l'incendie qui s'est propagé dans les combles et a détruit une

partie de la toiture. Les sapeurs-pompiers de Saint-Maximin, renforcés par ceux de Brignoles ont rapidement maîtrisé le feu. Pas de blessés graves, mais les trois victimes, incommodées par la fumée, ont été amenées à l'hôpital de Brignoles. Avant d'en ressortir et d'être relogées par la municipalité.

Pour le Dr Nicole Delepine aujourd'hui à Signes : « Une médecine hégémonique pour le cancer »

Le quatrième ouvrage du Dr Nicole Delepine, médecin spécialisée en oncologie pédiatrique, jette un pavé dans la marre. Dans *Le cancer, un fléau qui rapporte*, sorti en février dernier, la responsable de l'Unité fonctionnelle de cancérologie de l'adolescent et de l'adulte jeune de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (92), démonte la mécanique du système de traitement du cancer et les milliards qui profitent à l'industrie pharmaceutique.

Invitée de la foire bio de Signes, ce dimanche, elle tiendra un stand aux côtés de Carine Curtet, présidente de l'Association Amétist, qui soutient les malades du cancer et leur famille.

Vous dénoncer dans votre livre la façon dont on traite le cancer en France. Que remettez-vous en cause ?

J'ai écrit ce livre pour démontrer le mécanisme bureaucratique dans lequel nous sommes enfermés. Les plans cancers qui ont été mis en place successivement ont été fabriqués pour instaurer un système soviétisé. On ne fait plus une médecine individualisée, mais une médecine hégémonique. Sur le fonctionnement, l'Institut national du cancer (INCA) a mis en place, aux travers de circulaires de 2004 et 2005, ainsi que d'une loi en 2007, un GIP (groupement d'intérêt public) qui a délégué au ministère de la Santé en matière de cancérologie. Le ministère a ainsi délégué ses pouvoirs législatifs à des agences sanitaires, dirigées par des



Le Dr Nicole Delepine sera présente à la foire bio de Signes ce dimanche pour présenter son dernier ouvrage. (Photo D.R.)

personnes nommées arbitrairement, et qui ont le pouvoir d'imposer un monopole.

L'INCA a fondé un protocole, un dispositif rigide, dans lequel il dicte quel traitement proposer à un patient selon le type de cancer.

Vous voulez dire que le médecin n'a pas la liberté de prescrire le traitement qu'il juge le plus approprié pour son patient ?

Exactement. La loi de 2007 impose notamment aux médecins de présenter le dossier de leur patient au sein de réunions pluridisciplinaires, où l'on décide du sort du patient sans même qu'il ne soit présent. Il est très difficile, voire impossible pour un médecin, de proposer un traitement qui ne suive pas dans le protocole de l'INCA. Si l'on s'oppose aux recommandations de l'Institut, il faut s'expliquer devant les collègues, devant le patient. Cela devient suspect aux yeux de tous. Le plus pervers, c'est que pour traiter un malade, il faut avoir un réseau de praticiens. Avant, on choisissait son réseau en fonction de la pathologie du patient. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Le réseau du médecin doit être déclaré et agréé par les ARS (Agence régionale de santé) qui n'accréditent que si vous remplissez les critères définis par l'INCA. Du coup, même si l'on s'oppose à un traitement préconisé par l'Institut, il devient impossible de faire traiter le patient comme vous l'entendez. C'est dramatique.

Vous critiquez aussi la façon dont les

essais thérapeutiques sont menés. Pourquoi ?

Lors des réunions pluridisciplinaires, les médecins sont fortement invités à intégrer le maximum de patients dans les essais thérapeutiques. Mais sous couvert de faire avancer la recherche, on impose des traitements qui rapportent surtout gros à l'industrie pharmaceutique. Depuis 2003, l'État a mis en place une liste dite « en sus des groupes homogènes ». C'est une liste de médicaments nouveaux, basés sur des molécules innovantes, qui sont prescrits aux patients dans le cadre des essais thérapeutiques et qui sont remboursés par la sécurité sociale. En clair, c'est une façon de financer avec de l'argent public des essais pharmaceutiques qui devraient être payés par des fonds privés. C'est tout à fait scandaleux, d'autant que l'on fait croire aux patients que c'est une chance pour eux d'avoir ce type de médicaments, alors qu'ils sont loin d'être agréés pour être mis sur le marché.

Vous vous attaquez aux institutions. Quel écho a reçu ce livre auprès des autorités sanitaires ?

Il n'y a pas eu de réactions. De toute façon, tout ce que j'ai écrit est basé sur les rapports de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales). Tout y est dit.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@nicematin.fr